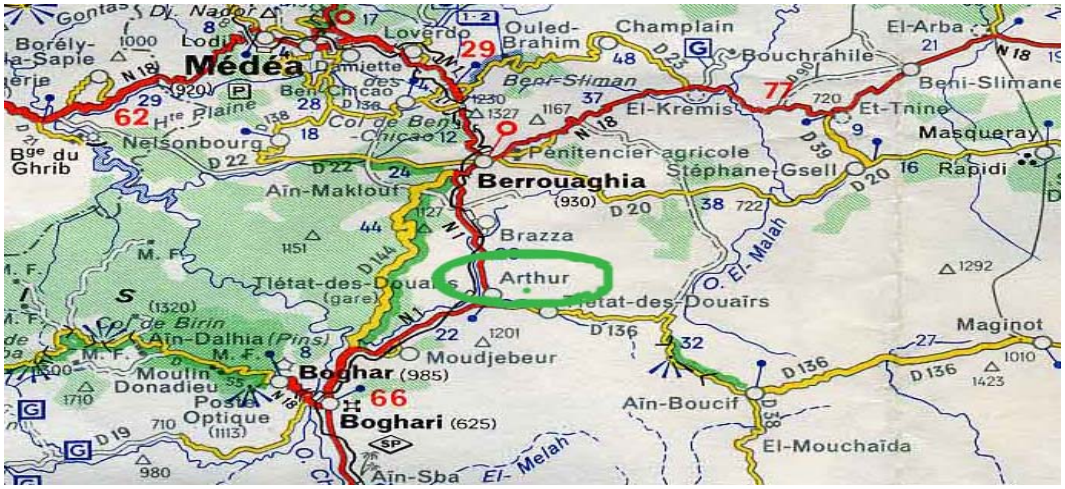
ARTHUR

Devenu SEGHOUANE à l'indépendance :

Culminant à 659 mètres d'altitude le village est situé sur le RN 1(axe ALGER-GHARDAÏA) au Sud de BERROUAGHIA et de BRAZZA.



Climat méditerranéen avec été chaud.

HISTOIRE :



Cette région été marquée par le passage des différentes civilisations, habitée par les berbères et également par les SANHADJIS qui sont d'origine arabe. Elle a été colonisée par les romains, puis par les vandales et puis les arabes après l'islam et les turcs.

Médéa est une petite ville d'Algérie, située à 88 Km au sud d'Alger, sur les hauts plateaux qui ferment la vallée de la Mitidja, était la capitale du TITTERI ; un bey, adjoint du Dey d'Alger, y résidait. À l'arrivée des Français en 1830, le Bey de Médéa était le frère de l'Emir ABD-EL-KADER. En 1837, après le traité de la Tafna, ABD-el-KADER en fit une de ses capitales.

En mai 1841 c'est BARAGUEY D'HILLIERS qui était à la poursuite d'un ''Khalifa'' trouva et laissa en ruines l'arsenal qu'ABD-EL-KADER avait fait aménagé entre BOGHARI et BERROUAGHIA.

Présence française 1830-1962

ARTHUR fut l'un des derniers centres de colonisation créés en Algérie pour les derniers immigrants arrivés qui durent se contenter des dernières concessions octroyées par le gouvernement : 65 hectares chacun d'une terre aride à la limite de désert.

Centre créé en 1921 dans le département Alger arrondissement de Médéa

Le site, ci-dessous, lui a consacré une étude approfondie qui est ici reprise.

http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/21_titteri_ain_bessem.htm (Auteur Georges BOUCHET)

Les Villages de Colonisation :

Il a été créé dans tout le TITTERI, vingt quatre villages entre 1848 et 1924 :
-Trois sur les hautes plaines,
- Vingt et un dans l'Atlas Tellien, plutôt au Nord qu'au Sud.

Sur ces 21 villages telliens :
- 7 sont proches de MEDEA,
- 5 sont dans la plaine des ARIBS,
- 3 sont alignés sur la RN 1 dans la vallée de l'oued AKOUM (BRAZZA, ARTHUR et MOUDJEBOUR)
- 6 sont plus isolés, à l'écart des axes majeurs des RN 1 et RN 8

Sous la 3ème république avant 1914 :

Ce fut la période la plus favorable à la création des villages de Colonisation : Une quinzaine pour le seul TITTERI et plus de 300 pour toute l'Algérie. Cette brutale accélération succéda au net ralentissement impérial de 1851 à 1864 ; puis à un arrêt volontaire à partir de 1864.

Pourquoi un tel changement ?

D'abord la mise à l'écart progressive des officiers des bureaux arabes qui avaient le souci de protéger les indigènes contre d'éventuels abus et spoliations. Ils ont été remplacés par des administrateurs civils de commune mixte dans toutes les régions telliennes, les seules vraiment propices à l'installation d'agriculteurs européens. La formule des communes mixtes avait été imaginée en 1868, mais réservée aux territoires sous administration militaire. C'est l'arrêté du 24 novembre 1871 qui rendit son extension possible aux territoires civils, avec pour chef-lieu, toujours, un village européen, par exemple dans le TITTERI, BERROUAGHIA.

Ensuite la nomination des gouverneurs généraux désireux d'implanter des colons français sur l'ensemble du territoire. Trois gouverneurs généraux ont mis la colonisation rurale au premier rang de leurs préoccupations :

-Le vice-amiral comte Louis de GUEYDON (1871 -1873),
-Le général de division Antoine CHANZY (1873 - 1879),
-Le conseiller d'Etat Louis TIRMAN (1881 – 1891)

Pour trouver les terres indispensables à la création de villages trois méthodes furent utilisées :
-Le séquestre de terres prise aux tribus insurgées en 1871 (Le TITTERI fut très peu ou pas du tout concerné par ces séquestres),
-L'achat de gré à gré (La meilleure ; mais pas facile de trouver des vendeurs),
-L'expropriation pour cause d'utilité publique.

Et enfin pour la colonisation privée, c'est-à-dire pour les achats de terre par des particuliers, la nouvelle Loi WARNIER du 26 mars 1873 institua une nouvelle législation sur les licitations (ventes aux enchères d'un bien indivis comme celui de la plupart des tribus) très favorable aux acheteurs et spéculateurs, européens ou pas, cultivateurs ou pas. Cette Loi entraîna de tels abus que son emploi fut freiné dès 1887 et qu'elle fut volontairement oubliée en 1891. Et en février 1897 une nouvelle loi empêcha qu'un seul copropriétaire puisse obtenir une licitation.

NB : ***Le lecteur désireux d'en savoir plus doit s'intéresser à la loi WARNIER, au droit de « Chefâa » et à sa réforme par la loi du 16 février 1897, ainsi qu'aux articles 815 et 827 du code civil français. Entre 1873 et 1897 il suffisait de soudoyer un fellah copropriétaire pour qu'il demande à un juge complaisant d'autoriser ou d'ordonner une vente par licitation. De telles ventes se firent au profit d'acheteurs européens et musulmans. Un site Internet algérien précisait en 2006 : 55 % aux colons et 45 % à de riches familles musulmanes.***

Les conditions d'attribution des concessions ont fait l'objet de trois décrets entre 1871 et 1904 ; les modifications allant dans le sens du durcissement :

Décret du 10 octobre sous le G.G. GUEYDON :

-Il faut être français, mais pas forcément ''immigrant'', c'est-à-dire métropolitain. Les colons et les fils de colons peuvent solliciter une concession. GUEYDON pensait que la présence de colons ou de fils de colons était souhaitable car ''cultivateurs laborieux et entendus, ils sont un excellent exemple pour les nouveaux venus'',
-La concession est gratuite comme avant 1864,
-L'obligation de résidence est de 5 ans pour recevoir le titre de propriété.

Décret du 30 septembre 1878 sous le G.G. CHANZY :
C'est le principal car il fut appliqué durant 25 années. La concession reste gratuite, mais l'obligation de résidence est ramenée à 3 ans sous condition d'avoir investi au moins 100 Francs par hectare. Les concessions seront agrandies : 40 hectares au maximum.
En 1892, le G.G.CAMBON garda la gratuité de la concession, mais exigea que le demandeur possède un capital de 5.000 Francs. On ne voulait pas attirer de pauvres gens, mais des cultivateurs capables d'investir.

Décret du 13 septembre 1904 sous le G.G. Célestin JONNART :
Il prévoit quatre modes d'attribution :
-Un ''normal'' : vente à prix fixe à bureau ouvert (A ALGER pour le TITTERI),
-Un ''secondaire'' pour les fermes isolées : ventes aux enchères par adjudication publique.
-Et ''deux exceptionnels'' : vente de gré à gré ou concession gratuite. La gratuité n'est donc pas abandonnée, mais elle coûte trop cher et on souhaite s'en passer. Par ailleurs l'obligation de résidence est allongée à 10 ans et il est interdit de vendre, avant 20 ans, à un indigène ou à un non-cultivateur. Il y avait trop d'exemples de colons qui revendaient leurs terres et quittaient le village aussitôt que possible.

Comme on commençait à aborder les hautes pleines steppiques la concession peut atteindre 200 ha. Les 2/3 des lots sont réservés à des immigrants, car le but n'est pas de déplacer des colons, mais d'en attirer de nouveaux.

Le problème du coût avait d'ailleurs fait échouer en 1882 le projet du G.G. TIRMAN dit des 50 millions. Ce projet prévoyait de créer avec ces 50 millions, 300 villages de 50 feux (foyers) sur 600.000 hectares. Mais à PARIS les députés l'ont rejeté par 249 voix contre 211 au motif qu'il coûtait trop cher et qu'il entraînerait trop d'expropriations et de mécontentements dans les tribus concernées.

Dans la Vallée de l'Oued AKOUM

L'OUED AKOUM

L'oued AKOUM est un affluent de rive droite du Chélif, qui prend naissance dans les collines qui ferment, au sud, la cuvette de BEROUAGHIA, à 3 ou 4 km de la ville. Sa vallée s'étire sur environ 30 km, de ses sources jusqu'à se rencontre avec la vallée du Chélif.

L'oued a de l'eau en toutes saisons. Il coule du nord au sud jusqu'à ARTHUR, puis oblique vers le sud-ouest jusqu'à MAISON BLANCHE, où il conflue avec le Chélif qui coule du sud au nord.

La vallée commence à s'élargir un peu en amont de BRAZZA : près d'ARTHUR après la confluence avec l'oued SERHOUANE, elle atteint 500 mètres de large, assez pour y installer des fermes ou des villages. Son altitude s'abaisse de 850 à 600 mètres.

Les tribus qui vivaient là avant 1830 étaient des MAKHZEN proches des Turcs : les DOUAIRS et les ABIDS. La France a attendu longtemps avant d'oser acquérir une partie de leurs terres pour y planter trois villages, dont un après 1918.

Les Particularités de la commune d'ARTHUR

Le cas de ce centre ne devrait pas être évoqué ici puisqu'il ne fut fondé qu'après la guerre, en 1921. C'est des derniers centres de colonisation créés en Algérie.

Ce ne fut qu'un groupe de ferme au bord de la RN 1 près du confluent des Oueds AKOUM et SERHOUANE, à proximité de la voie ferrée dont la pose est antérieure de 9 ans à l'arrivée des colons.



Ce fut un centre tardif modeste certes, mais admirablement situé sur l'un des axes les mieux desservis d'Algérie, et pourvu d'une école, d'une poste et même d'une Mairie car ARTHUR fut chef-lieu de commune ; et près du carrefour avec la route d'AÏN BOUCIF et de SIDI AÏSSA. A noter que la gare ne s'appelait pas ARTHUR, mais TLETA-des-DOUAIRS : c'est parce qu'elle avait été bâtie bien avant ARTHUR. Elle desservait un hameau indigène établi sur le site d'un ancien marché du mardi (EL TLETA) à 6 km plus à l'Est dans la vallée de l'oued SERHOUANE. DOUAIR est, avant 1830, le nom d'une tribu makhzen.

En 1954 vivaient dans la Commune de Plein Exercice d'ARTHUR 51 Européens sur 5218 habitants. Cette commune englobait les centres d'ARTHUR et de TLETAT-des-DOUAIRS qui n'était pas un centre de colonisation.

Le 28 mars 1879, à TLETAT-des-DOUAIRS, ce lieu, a connu un désastre militaro-climatologique : une colonne expéditionnaire de l'Armée Française, comprenant 350 zouaves (1er régiment de tirailleurs algériens) emmenés par le Sous-lieutenant François Collas fut prise dans un ouragan de froid occasionnant le décès de 19 soldats et la blessure de 30 autres. En quelques heures, alors qu'il s'agissait d'une simple manœuvre de routine, la colonne expéditionnaire a été prise d'une épidémie de congélation. Ce désastre au cours duquel le futur général François Collas a fait preuve de courage et de dévouement pour ses troupes, leur portant secours, a permis à la médecine militaire d'étudier les causes des épidémies de froid et de les contrer.



''ARTHUR''. Il n'y a pas, dans l'histoire de France, de général, de savant ou d'écrivain ayant porté ce nom et à ce propos il est sage de laisser le clavier à un natif du village, Monsieur Norbert MULTEAU :

Source site : http://www.titteri.org/v_arthur.htm

LE BONHEUR A ARTHUR

Celui qui a dit : «J'aime tellement mon village que j'ai choisi d'y naître », qu'aurait-il dit s'il avait connu ARTHUR ? J'ai eu le privilège d'y naître (privilège rare, accordé à un très petit nombre), sans être certain de l'avoir choisi, mais je suis sûr que j'aurais choisi d'y mourir, si je n'avais été contraint de faire un autre choix : la valise…plutôt que le cercueil.

Et où sont-ils allés mourir les Arthuriens (ou Arthurois, on a jamais bien su), les RAFFIN, HELLY, GEOFFROY, PAPILLON, BOUZAN, CAUBET, MULTEAU, et la mère GAIN, et le père Discours….qui auraient bien aimé, eux aussi, être destinés au petit cimetière grillé de soleil, sur la montagne ? Non pour la beauté du lieu, mais parce que, disait-on, « le cimetière d'ARTHUR, il te dégoutte de mourir tellement il est moche ». C'est pour cette raison qu'on mourait si peu et si vieux à Arthur…cinq, six tombes, jamais plus !

Et ce nom, d'abord ? Aucun rapport avec le roi de la légende arthurienne ; les chevaliers de la table ronde ne sont pas venus jusqu'ici chercher le Graal. Pas davantage avec Rimbaud, bien que le père du poète, le capitaine Frédéric RIMBAUD, ait été, en 1852, chef d'un bureau arabe en Algérie. Ce nom, c'est une Madame ARTHUR qui le donna. Pas la Madame Arthur de la chanson, celle qui « eut beaucoup d'amants » et « fit parler d'elle longtemps ». Non, la nôtre était une riche touriste anglaise qui, passant par là, déplora de traverser des régions désertiques sans une seule auberge pour y prendre le thé de cinq heures. Bienfaitrice sans descendance, elle fit savoir qu'elle ferait un don important pour la construction d'un village, à condition que celui-ci porte son nom. C'était en 1921, et Arthur fut l'un des derniers centres de colonisation créés en Algérie pour les derniers immigrants arrivés qui durent se contenter des dernières concessions octroyées par le gouvernement : 65 hectares chacun d'une terre aride à la limite de désert.

Lorsqu'on a passé les riches plaines de la Mitidja, franchi l'Atlas par les gorges de la CHIFFA, puis les monts du TITTERI par le col de BEN-CHICAO, on traverse encore quelques forêts de chênes et de pins, les dernières vignes, on dépasse BERROUAGHIA, BRAZZA…et quand le paysage cesse d'être vert pour devenir jaune, on est plus très loin d'Arthur. C'est, au confluent de deux oueds, au fond d'une cuvette, un trou au fond d'un trou, le plus perdu des bleds perdus. Une rue, une place de terre battue, les bâtiments communaux (l'école, la mairie, la poste), construits dans le style néo-mauresque officiel,

et les habitations des colons ; à l'arrière, des cours encombrées de matériel agricole, des bouts de jardin et, au-delà, les meules de blé ou de paille. Au loin la gare, elle aussi de série, sur la ligne Blida-Djelfa.

Sur une colline dominant le village, il y avait « la tribu », une sorte de caravansérail, fief de la famille Bouchenafa, une lignée de « premiers burnous », caïds de grand-père en petit-fils. Le patriarche, chef de la dynastie, était Hadj Mohamed Boulanouar ben Hadj Abdallah Bouchenafa, surnommé boutenache (père de douze) parce qu'il avait eu douze fils et pas une seule fille- avec quatre femmes. Avec ça, il était tranquille : il avait gagné sa place au paradis des musulmans. Pour cette raison, on le respectait, bien qu'il vive comme un misérable. Il avait plus d'allure sur son cheval qu'à pied. Et il était assez riche pour n'avoir aucune honte à paraître pauvre, «pauvre à millions », disait ses *khamès*. C'était un ami des français et il disait lui-même que, comme eux, « il s'endormait sur l'or et se réveillait sur la paille ». Sauf que, pour ces pionniers de la onzième heure, l'or était un rêve et la paille une réalité.



Le village était pauvre et laid, il fallait y être né pour ne pas le voir. Les colons qui l'avaient bâti étaient allés à l'essentiel sans se soucier d'esthétique ni de traditions. Ils avaient fait table rase du passé. Ils n'avaient que l'avenir auquel croire. Leurs racines étaient plantées dans le futur et dans une terre ingrate. La nécessité d'inventer une vie en partant de zéro, de faire quelque chose avec rien, les obligeait à ne voir en toutes choses que l'utile. A Arthur, on vivait pour et par le blé. De ces étendues chauves où la charrue remuait autant de cailloux que de terre, ces colons obstinés se sont échinés à faire des terres à blé ? Maudits colons ! Pour eux, le soleil écrasant était la seule, désespérante certitude. Tout le reste était aléatoire : la terre qui ment ; la pluie rare ou dévastatrice, le vent qui dessèche, les incendies qui ravagent, et les sauterelles qui surgissent sans crier gare. A ce régime, les récoltes ne dépassaient jamais cinq à six quintaux à l'hectare et, certaines années, même pas la semence. Salauds de colons !

Voilà, c'est triste à dire, mais il y a de plus en plus de gens dans le monde qui ne pourront jamais se vanter d'avoir connu ARTHUR. Des malheureux qui ignorent leur malheur. De toute façon, c'est trop tard. D'Arthur, il ne reste rien. Autant en emporte le simoun et le sirocco de l'histoire. Moi même, je ne suis pas sûr de ne pas rêver lorsque je me souviens de cette « belle jeunesse » (on venait de loin, de MOUDJEBEUR, de TLETA des DOUAIRS et même de BERROUAGHIA, pour la voir et la complimenter), qui s'amusait de tout et surtout de rien, qui ne connaissait pas son bonheur et qui était donc loin de se douter que ce bonheur, on le lui ferait méchamment payer.

DEMOGRAPHIE

Année 1958 : 5 128 habitants dont 51 Européens.

DEPARTEMENT

Le département de MEDEA fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962 avec l'index 9 E.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de Médéa, fut une sous-préfecture du département d'Alger, et ce jusqu'au 20 mai 1957. A cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de Médéa fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 50 331 km^2 sur laquelle résidaient 621 013 habitants et possédait cinq sous-préfectures : Blida, Aumale, Boghari, Bou-Saâda, Paul Cazelles, Lavigerie, Miliana et Tablat.

En 1958, un arrondissement supplémentaire lui est rattaché, celui de Djelfa, constitué du territoire de la commune mixte éponyme, et les arrondissements d'Aumale, de Bou-Saâda et de Tablat en sont distraits pour constituer l'éphémère département d'Aumale.

L'Arrondissement de BOGHARI comprenait 10 centres :

AÏN-BOUCIF – ARTHUR –BOGHAR – LETOURNEUX – MOUDJEBEUR – REBAÏA – SIDI-LADJETL – TAGUINE – TLETAT-DES-DOUAIRS.



2/ Le sénateur DUROUX Jacques

Né le 15 octobre 1878 à Maison Carrée et décédé le 9 septembre 1944 à Alger. Sénateur d'Alger de 1921 à 1938.

 **Biographie**

Fils d'un ancien soldat de l'armée d'Afrique, installé en Algérie, Jacques DUROUX peut se prévaloir d'origines très modestes. Il fit ses études de droit à Alger, puis à Paris, et obtint le diplôme de licencié. Tout d'abord industriel dans la miroiterie, il acheta, par la suite, de grands domaines agricoles et devint membre de la Chambre de commerce et conseiller municipal de Maison-Carrée en 1912. Mobilisé de 1914 à 1918, il fut élu, le 14 décembre 1919, au Conseil général d'Alger, qu'il présida de 1926 à 1937.

Il fut nommé délégué financier le 18 avril 1920.

Il se présenta aux élections sénatoriales du 9 janvier 1921 à Alger ; élu il siégea à la gauche radicale et radical-socialiste.

Pendant les dix-huit années qu'il passa au Sénat, Jacques DUROUX fit preuve d'une grande activité, le plus souvent axée sur les questions économiques intéressant l'Algérie.

Membre d'emblée de la Commission de la marine, il appartint aussi à celle de l'Algérie, dont il devint le vice-président, et à celle du commerce, de l'industrie, du travail et des postes dont il fut le vice-président, puis le président à dater du 20 juin 1935.

Ce fut souvent en tant que membre de ces Commissions qu'il intervint dans la discussion de nombreux projets ou propositions de lois. En 1922, la loi sur les loyers et le budget des dépenses recouvrables retiennent son attention ; en 1923 il prit part à la discussion du projet de loi modifiant le régime douanier des produits marocains et du projet relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires ; en 1924, il s'intéressa particulièrement aux propositions de loi concernant l'élection des députés ou des incompatibilités du mandat législatif ; en 1925 il se fit entendre dans la discussion du projet de loi ouvrant des crédits provisoires ; dès 1926, il déposa un avis de la Commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes sur le projet de loi sur les assurances sociales et intervint, l'année suivante, comme rapporteur de la même Commission dans la discussion générale de cet important projet de loi, déjà adopté par la Chambre ; la même année et en 1928, il établit deux rapports, toujours au nom de la Commission du Commerce, sur un projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à régler la situation des vendeurs de marchandises en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de l'acheteur.

Lors des élections sénatoriales du 20 octobre 1929 il fut brillamment réélu avec 360 voix sur 380 votants et 371 suffrages exprimés. En 1930, il prit part, en ce qui concerne l'agriculture, à la discussion du projet de budget de l'exercice ; en 1931, ainsi d'ailleurs qu'en 1933, il participa activement à la discussion d'un projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins, qu'il vota ; au cours de cette dernière année, il se fit aussi entendre dans la discussion de la proposition de loi relative au statut des eaux souterraines en Algérie ; l'importante question du blé et des céréales retint longuement son attention, puisqu'en 1932, il déposa, à propos de la loi de finances, un amendement sur le blé en Algérie et qu'en 1933, il intervint dans la discussion de l'interpellation de M. VIOLETTE sur le prix des céréales de la prochaine récolte et dans celle de divers projets de loi portant organisation du marché du blé, à propos desquels il déposa des amendements ; discussions qui se prolongèrent d'ailleurs au cours de l'année 1934 et auxquelles, bien entendu, il participe.

Il sembla qu'à partir de 1935, son activité, dans la Haute Assemblée, se soit davantage orientée vers les affaires sociales. S'il intervint, cette année-là, à propos du statut professionnel des journalistes, de mesures modifiant le Code du commerce et la loi sur les sociétés par actions, de l'exercice de la médecine et de l'art dentaire, et enfin des Français musulmans d'Algérie, dès 1936, les magasins à prix unique, à propos desquels il parla en tant que président de la Commission du commerce, les conventions collectives du travail, la semaine de quarante heures et les conflits collectifs du travail furent l'objet de ses interventions ; il en fut de même en 1937 pour la réglementation des boulangeries, la protection des salons de coiffure, la modification de la semaine de quarante heures et, en 1938, la situation des concierges ; mais il ne négligea pas pour autant les questions d'aspect plus économique ou commercial, puisqu'en 1937 toujours, il s'intéressa au règlement du prix de vente des fonds de commerce et au statut viticole et, en 1938, aux procédures de conciliation et d'arbitrage.

Le renouvellement sénatorial du 23 octobre 1938 ne lui fut pas favorable : ce fut en effet avec une seule voix de majorité, par 202 votes sur 401 suffrages exprimés, que M. Mallarmé l'emporta ; il n'avait lui-même obtenu que 190 voix ; l'élection fut contestée, mais devint cependant définitive le 8 juin 1939.

M. DUROUX qui possédait une solide fortune, abandonna alors la vie politique : il venait de jouer, durant l'entre deux guerres un rôle prépondérant dans le département d'Alger et y était considéré comme le leader incontesté de la gauche traditionnelle. Il était propriétaire de *L'Echo d'Alger* auquel il se consacra désormais.

EPILOGUE SEGHOUANE

Année 2008 = 5 999 habitants.



Arthur Rimbaud

Arthur RIMBAUD est né le 20 octobre 1854 à Charleville-Mézières dans le département des Ardennes. Il est mort et inhumé le 10 novembre 1891 dans cette même ville.

Son père Frédéric RIMBAUD (1814-1878) était un officier d'infanterie français, ayant participé à la conquête de l'Algérie, où il était aussi administrateur, écrivain, journaliste, linguiste et ethnologue, ainsi qu'à la guerre de Crimée et à la campagne d'Italie.

La carrière militaire et l'esprit baroudeur de Frédéric Rimbaud font de lui un mari et un père absent. Ce n'est d'ailleurs que lors de ses brèves permissions qu'il conçoit ses quatre enfants puînés.
À la naissance de sa fille cadette, Isabelle, en 1860, le capitaine, écoutant son goût de l'aventure et las de l'austérité de sa femme, quitte définitivement le foyer conjugal.

"Jugurtha", un poème peu connu que RIMBAUD écrivit à quatorze ans, fascination de l'Algérie sur le jeune garçon. Ce poème est dédié à l'Emir ABD-el-KADER est aussi une façon d'extérioriser ses ressentiments à l'encontre de son père militaire ayant participé à la conquête d'Algérie …..


Arthur Rimbaud (1854-1891)

"Jugurtha", un poème peu connu que RIMBAUD écrivit à quatorze ans, fascination de l'Algérie sur le jeune garçon. Ce poème est dédié à l'Emir ABD-el-KADER est aussi une façon d'extérioriser ses ressentiments à l'encontre de son père militaire ayant participé à la conquête d'Algérie …..

Le 2 juillet 1869 à Charleville-Mézières, ville natale de Rimbaud, un concours général de vers latins oppose plusieurs académies du Nord. Le sujet proposé aux candidats est "Jugurtha", roi numide.
Parmi les compétiteurs se trouve le collégien Arthur Rimbaud, alors âgé de 15 ans. Tandis que les plumes crissent sur le papier, Rimbaud affamé n'écrit rien. Il demande des tartines au concierge. Une fois rassasié, le jeune Arthur saisit son porte-plume et écrit ses 75 vers latins sans consulter une seul fois son « Gradus ad parnassum » (manuel composé par des Jésuites du Collège Louis-le-Grand à Paris au milieu du 17ème siècle).
A midi, il rend sa copie et obtient le prix.

Arthur Rimbaud, en 75 vers en latin, rend hommage à ABD-el-KADER qu'il qualifie de "nouveau Jugurtha", reprenant le parallèle fait maintes fois sur l'Emir et le roi numide :
Dans les monts d'Algérie, sa race renaîtra :
Le vent a dit le nom d'un nouveau Jugurtha…
Du second Jugurtha de ces peuples ardents,
Les premiers jours fuyaient à peine à l'Occident,
Quand devant ses parents, fantôme terrifiant,
L'ombre de Jugurtha, penchée sur leur enfant,
Se mit à raconter sa vie et son malheur :
"Ô patrie ! Ô la terre où brilla ma valeur !"
Et la voix se perdait dans les soupirs du vent.
"Rome, cet antre impur, ramassis de brigands,
Echappée dès l'abord de ses murs qu'elle bouscule,
Rome la scélérate, entre ses tentacules
Etouffait ses voisins et, à la fin, sur tout
Etendait son empire ! Bien souvent, sous le joug
On pliait. Quelquefois, les peuples révoltés
Rivalisaient d'ardeur et, pour la liberté,
Versaient leur sang. En vain ! Rome, que rien n'arrête,
Savait exterminer ceux qui lui tenaient tête !…."

Dans les monts d'Algérie, sa race renaîtra :
Le vent a dit le nom d'un nouveau Jugurtha…
"De cette Rome, enfant, j'avais cru l'âme pure.
Quand je pus discerner un peu mieux sa figure,
A son flanc souverain, je vis la plaie profonde !…
La soif sacrée de l'or coulait, venin immonde,
Répandu dans son sang, dans son corps tout couvert
D'armes ! Et une putain régnait sur l'Univers !
A cette reine, moi, j'ai déclaré la guerre,
J'ai défié les Romains sous qui tremblait la terre !…."

Dans les monts d'Algérie, sa race renaîtra :
Le vent a dit le nom d'un nouveau Jugurtha…
"Lorsque dans les conseils du roi de Numidie,
Rome s'insinua, et, par ses perfidies,
Allait nous enchaîner, j'aperçus le danger
Et décidai de faire échouer ses projets,
Sachant bien qu'elle plaie torturait ses entrailles !
Ô peuple de héros ! Ô gloire des batailles !
Rome, reine du monde et qui semait la mort,
Se traînait à mes pieds, se vautrait, ivre d'or !
Ah, oui ! Nous avons ri de Rome la Goulue !
D'un certain Jugurtha on parlait tant et plus,
Auquel nul, en effet, n'aurait pu résister !"

Dans les monts d'Algérie, sa race renaîtra :
Le vent a dit le nom d'un nouveau Jugurtha…
"Mandé par les Romains, jusque dans leur Cité,
Moi, Numide, j'entrai ! Bravant son front royal,
J'envoyai une gifle à ses troupes vénales !…

Ce peuple enfin reprit ses armes délaissées :
Je levai mon épée. Sans l'espoir insensé
De triompher. Mais Rome était mise à l'épreuve !
Aux légions j'opposai mes rochers et mes fleuves.
Les Romains en Libye se battent dans les sables.

Ils doivent prendre ailleurs des forts presqu'imprenables :
De leur sang, hébétés, ils voient rougir nos champs,
Vingt fois, sans concevoir pareil acharnement !"

Dans les monts d'Algérie, sa race renaîtra :
Le vent a dit le nom d'un nouveau Jugurtha…
"Qui sait si je n'aurai remporté la victoire ?
Mais ce fourbe Bocchus… Et voilà mon histoire.

J'ai quitté sans regrets ma cour et mon royaume :
Le souffle du rebelle était au front de Rome !
Mais la France aujourd'hui règne sur l'Algérie !…
A son destin funeste arrachant la patrie.
Venge-nous, mon enfant ! Aux urnes, foule esclave !…
Que revive en vos cœurs ardents des braves !…
Chassez l'envahisseur ! Par l'épée de vos pères,
Par mon nom, de son sang abreuvez notre terre !…
Ô que de l'Algérie surgissent cent lions,
Déchirant sous leurs crocs vengeurs les bataillons !
Que le ciel t'aide, enfant ! Et grandis vite en âge !
Trop longtemps le Français a souillé nos rivages !…''
Et l'enfant en riant jouait avec un glaive !…
Napoléon ! Hélas ! On a brisé le rêve
Du second Jugurtha qui languit dans les chaînes…
Alors, dans l'ombre, on voit comme une forme humaine,
Dont la bouche apaisée laisse tomber ces mots :
"Ne pleure plus, mon fils ! Cède au Dieu nouveau !
Voici des jours meilleurs ! Pardonné par la France,
Acceptant à la fin sa généreuse alliance,
Tu verras l'Algérie prospérer sous sa loi…
Grand d'une terre immense, prêtre de notre droit,
Conserve, avec la foi, le souvenir chéri.

Du nom de Jugurtha !…N'oublie jamais son sort :
Car je suis le génie des rives d'Algérie !…"

SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs mentionnés et aux Sites ci-dessous :

http://encyclopedie-afn.org/Historique_Arthur_-_Ville
http://fr.geneawiki.com/index.php/Alg%C3%A9rie_-_Arthur
http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/21_titteri_ain_bessem.htm
http://www.titteri.org/v_arthur.htm
https://www.persee.fr/doc/remmm_0035-1474_1984_num_38_1_2042
http://diaressaada.alger.free.fr/k-Eglises/Medea-Orleansville.html
www.vitaminedz.com

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso [jeanclaude.rosso4@gmail.com]